



VOS ACCÈS SOUS CONTRÔLE



NORME EN 1158

DISPOSITIFS DE SÉLECTION DE VANTAUX POUR
PORTES BATTANTES ÉQUIPÉES
DE FERME-PORTE

Part of ASSA ABLOY

LA NORME EN 1158:1997

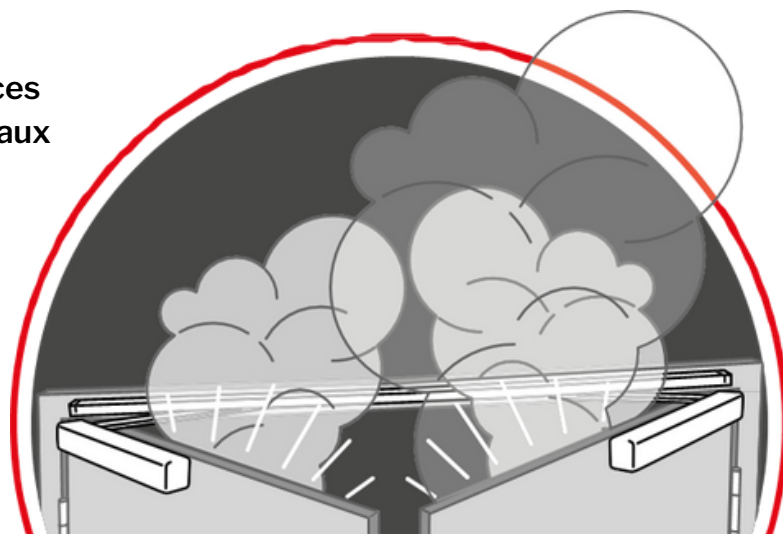
Définition

Cette norme européenne spécifie les exigences relatives aux dispositifs de sélection de vantaux pour les portes battantes à deux vantaux équipées de ferme-porte..

Champ d'application

Les dispositifs de sélection de vantaux sont utilisés sur des portes doubles, lorsqu'il est nécessaire d'assurer la fermeture de deux vantaux dans un ordre défini, par exemple, les portes comportant un recouvrement. Il

peut s'agir de dispositifs de sélection de vantaux isolés, incorporés à des ferme-portes ou incorporés à des ferme-portes de retenue électromagnétique



Amendement de la norme

Les dispositifs de sélection de vantaux utilisés sur des portes coupe-feu et/ou pare-fumées doivent satisfaire à des exigences complémentaires relatives aux exigences essentielles de sécurité incendie, soit indépendamment, soit en tant que partie d'un ensemble complet. Ces exigences supplémentaires sont définies dans l'amendement EN 1158/A1:2002.

Les forces du dispositif de sélection de vantaux

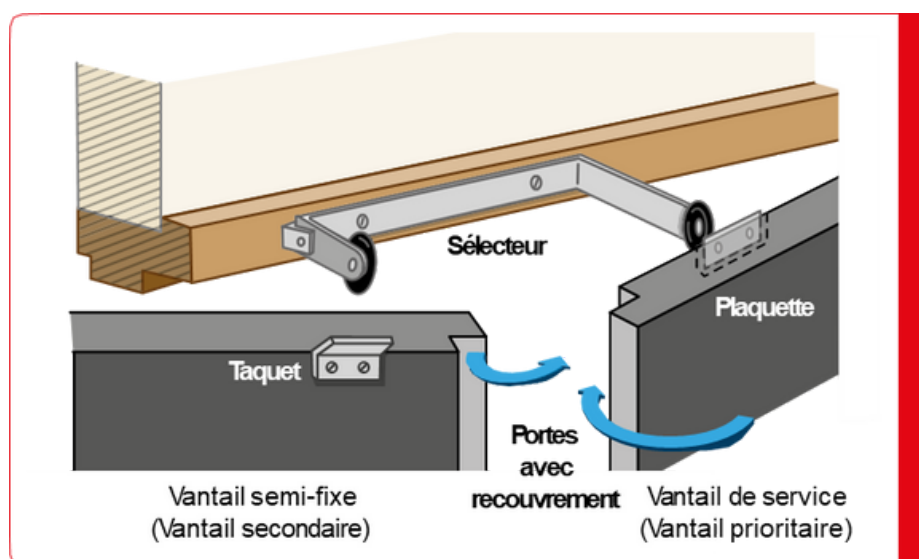
La force du dispositif de sélection de vantaux est choisie en fonction de 4 paramètres : la largeur du vantail, la masse, le couple de frottement et la distance entre les axes des paumelles de la porte sur laquelle est installé le dispositif.

En fonction de ces critères, il sera possible d'attribuer une valeur de force selon le tableau ci-dessous.

Force du sélecteur de vantaux	Caractéristiques de la porte			
	Masse de la porte kg.	Largeur recommandée pour chaque vantail mm Max.	Couple de frottement de la porte Nm Max.	Distance entre les axes des paumelles mm Max.
3	60	950	0,3	1 900
4	80	1 100	0,4	2 200
5	100	1 250	0,5	2 500
6	120	1 400	0,6	2 800
7	160	1 600	0,8	3 200

La force de niveau 3 correspond au minimum pour pouvoir équiper une porte coupe-feu.

SCHÉMA D'UTILISATION D'UN SÉLECTEUR DE VANTAUX INDÉPENDANT



LES DIFFÉRENTS SYSTÈMES DE SÉLECTION

Il existe différents dispositifs de sélection de vantaux, indépendants ou intégrés directement au ferme-porte.



Sélecteur de vantaux indépendant



Bandeau linéaire sélecteur à mortaiser

LES COMPATIBILITÉS AVEC LES FERME-PORTES JPM

Chaque dispositif de sélecteur de vantaux JPM dispose d'une compatibilité avec l'un de nos ferme-portes, elle est détaillée dans le tableau ci-dessous.

	Sélecteurs de vantaux JPM	
Ferme-portes JPM	Sélecteur de porte 914000	FD4610
FP4100	Tout type de ferme- porte à bras compas ou à bras glissière	-
FP4000		-
FP5500		●
FP5300		●

CLASSIFICATION

1

CATÉGORIE D'UTILISATION



Grade 3 :

Pour toute utilisation sur une porte intérieure ou extérieure par le public, avec possibilité de mauvais usage de la porte.

2

ENDURANCE



Grade 8 :

500 000 cycles d'essai, pour les dispositifs de sélection de vantaux incorporés ou utilisés avec un opérateur automatique de portes battantes et pour les dispositifs incorporés dans un ferme-porte.

Grade 5 :

50 000 cycles, pour tous les autres dispositifs de sélection de vantaux.

3

FORCE DU DISPOSITIF DE SÉLECTION DE VANTAUX



Force du sélecteur de vantaux	Masse d'un vantail de porte d'essai	Largeur recommandée pour chaque vantail	Distance entre les axes des paumelles	Couple de frottement de la porte d'essai
	en kg	mm Max	mm Max	nm Max
3	60	950	1 900	0,3
4	80	1 100	2 200	0,4
5	100	1 250	2 500	0,5
6	120	1 400	2 800	0,6
7	160	1 600	3 200	0,8

La force du dispositif de sélection de vantaux est définie selon plusieurs critères, comprenant la largeur de la porte sur laquelle est installée le sélecteur, sa masse et son couple de frottement.

Lorsqu'un dispositif de sélection de vantaux est utilisable pour une gamme de force de ferme-portes, le minimum et le maximum doivent être indiqués. Exemple : 4/6 correspond à une gamme de force de 4 à 6.

4

APTITUDE POUR UNE UTILISATION SUR DES BLOCS-PORTES RÉSISTANT AU FEU ET/OU ÉTANCHES AUX FUMÉES



Grade 0 :

Inapte à l'utilisation sur des blocs-portes coupe-feu et/ou étanches aux fumées.

Grade 1 :

Apte à l'utilisation sur des blocs-portes coupe-feu et/ou étanches aux fumées

5

SÉCURITÉ DES PERSONNES



Grade 1 :

Exigence essentielle de sécurité des personnes lors de l'utilisation.

6

RÉSISTANCE À LA CORROSION

**Grade 0 :**

Pas de spécification de résistance à la corrosion.

Grade 1 :

Faible résistance à la corrosion – 24 HBS

Grade 2 :

Résistance moyenne à la corrosion – 48 HBS

Grade 3 :

Résistance élevée à la corrosion – 96 HBS

Grade 4 :

Résistance très élevée à la corrosion – 240 HBS

Le dispositif de sélection de vantaux est soumis à un essai au brouillard salin afin de déterminer sa faculté à fonctionner après une exposition dans un environnement corrosif. On note le degré de résistance à la corrosion (faible, moyen, élevé, très élevé) selon le nombre d'heures. Le Grade 4 correspond à la résistance la plus élevée.

LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE

C'est quoi ?

La Déclaration de Performance (D.o.P – Declaration of Performance) constitue le cœur du Règlement des Produits de Construction (R.P.C). Ce règlement de l'Union Européenne, vise à harmoniser les conditions de commercialisation de tous les produits sur le marché européen à l'aide d'un marquage C.E. L'objectif de ce document est d'assurer la fiabilité des informations relatives à la performance des produits ainsi qu'une facilité d'accès pour les consommateurs.

Ce qu'elle doit contenir

- La référence du produit type
- Le système d'évaluation et de vérification de la constance des performances
- Le numéro et la date de la norme concernée
- Les usages prévus du produit conformément à la norme
- La liste des caractéristiques essentielles qui caractérise le produit défini dans la norme
- Les performances d'au moins une des caractéristiques essentielles
- Le cas échéant, les performances exprimées par niveau ou classe

Exemple de D.O.P

Siège social : JPM SAS - 533, avenue du Général de Gaulle - 92140 Clamart
 SAS au capital de 6 088 056€ - RCS Nanterre 348 014 218 - APE 2572Z - Siret 348 014 218 00138
 Administration des Ventes - Relation Technique Client - Tél. : +33 (0)1 39 46 11 66
 Services Administratifs - 10, avenue de l'Europe - 10300 Sainte Savine - Tél. : +33 (0)3 25 42 30 30



DECLARATION DE PERFORMANCE
 DECLARATION OF PERFORMANCE
DoP n°030

1. Code d'identification du type de produit: <i>ID code of the product type:</i>	Sélecteur de vantail <i>Door coordinator device</i>						
2. Référence du produit <i>Type number</i>	914000-01-01, 914000-05-01, 914000-11-01						
3. Usage prévu <i>Intended use</i>	Sur des bloc-portes situés sur les voies d'évacuation et / ou des bloc-portes résistant au feu et/ou étanches aux fumées <i>On escape doors and / or fire doors</i>						
4. Fabricant <i>Manufacturer</i>	JPM SAS, 533 avenue Général de Gaulle, 92140 Clamart - France						
5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances <i>AVCP</i>	Système 1						
6. Organisme notifié: <i>Notified body</i> Certificat CE <i>CE Certificate</i>	AFNOR Certification n° 0333 n° CPD40-250027						
7. Performances déclarées <i>Declared performances</i> 2002	Classification selon EN1158 : 1997 + A1 : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>3</td> <td>5</td> <td>3/7</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>3</td> </tr> </table>	3	5	3/7	1	1	3
3	5	3/7	1	1	3		

LE MARQUAGE C.E (CONFORMITÉ EUROPÉENNE)

Il s'agit d'un marquage obligatoire pour tout produit soumis à la réglementation européenne. Il indique que le produit répond aux exigences en matière de sécurité des personnes. Le marquage nécessite un suivi de la production et un essai initial par un organisme indépendant au moment de la mise sur le marché pour permettre la libre circulation du produit sur le marché européen.

	JPM SAS 533 Avenue Général de Gaulle 92140 Clamart - FRANCE
0333 -CPD40-250027	2012
EN 1158/A1 : 2002	3 5 3-7 1 1 3

Marquage CE (pointing to CE mark)
 Fabricant et adresse complète (pointing to JPM SAS address)
 Numéro de l'organisme certificateur (pointing to 0333)
 Norme (pointing to EN 1158/A1 : 2002)
 Numéro de certificat (pointing to CPD40-250027)
 Classification (pointing to 3 | 5 | 3-7 | 1 | 1 | 3)
 Année de certification (pointing to 2012)

LES PRODUITS JPM CERTIFIÉS EN 1158



Les sélecteurs de portes et bandeaux JPM sont certifiés selon la norme EN 1158 et sont aptes à équiper des blocs-portes coupe-feu selon l'annexe A1 de la norme.

Esthétique et anti-vandalisme, le bandeau FD 4610 assure la bonne fermeture d'une porte à double vantaux en association à des ferme-portes de la gamme JPM. Il assure une résistance élevée à la corrosion et propose un large choix de force, de la force 3 jusqu'à la force 7 pour une plus grande flexibilité d'utilisation.

Le FD 4610 est apte à équiper des blocs-portes coupe- feu pare-fumées et peut être monté sur des vantaux allant jusqu'à 1 400 mm de large et 120 kg, selon le modèle de ferme-porte associé.



